



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2 mai 2018

## La BCE publie un cadre européen pour tester la résilience du système financier aux cyber-attaques

- TIBER-EU est le premier cadre européen pour un cyber-piratage contrôlé visant à tester la résilience des entités des marchés financiers
- Ce cadre facilite le test des entités transfrontières qui sont soumises à la supervision de plusieurs autorités
- Il a pour objectif d'aider les entités à mieux appréhender leurs capacités en termes de protection, de détection et de réaction, et à lutter contre les cyber-attaques

La Banque centrale européenne (BCE) publie ce jour le cadre européen de tests pour un cyber-piratage éthique fondé sur les renseignements sur les menaces, TIBER-EU (*Threat Intelligence Based Ethical Red Teaming*), qui est le premier cadre à l'échelle de l'Europe pour l'élaboration de tests contrôlés et sur mesure contre les cyber-attaques sur les marchés financiers.

Le cadre TIBER-EU facilite une approche européenne harmonisée de tests fondés sur les renseignements qui imitent les tactiques, techniques et procédures des pirates informatiques, qui constituent une véritable menace. Les tests fondés sur le TIBER-EU simulent une cyber-attaque contre les fonctions critiques et les systèmes sous-jacents d'une entité, tels que les personnes qu'elle emploie, les processus qu'elle met en œuvre et les technologies qu'elle utilise. Ces tests aideront l'entité à évaluer ses capacités en termes de protection, de détection et de réaction aux cyber-attaques potentielles.

Le cadre TIBER-EU a été conçu à l'intention des autorités nationales et européennes et des entités essentielles au fonctionnement de l'infrastructure financière, y compris les entités ayant des activités transfrontières relevant de la compétence de plusieurs autorités. Ce cadre peut être utilisé pour tout type d'entité du secteur financier, ainsi que pour les entités d'autres secteurs.

**Banque centrale européenne** Direction générale Communication  
Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne  
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), internet : [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)

**Reproduction autorisée en citant la source.**  
**Traduction : Banque de France**

Il revient aux autorités concernées et aux entités elles-mêmes de déterminer si des tests fondés sur le TIBER-EU seront menés et à quel moment. Les tests seront personnalisés et ne donneront pas un résultat positif ou négatif (*pass or fail*), mais ils fourniront à l'entité testée un aperçu de ses forces et de ses faiblesses et lui permettront d'en tirer des enseignements pour atteindre un niveau plus élevé de cyber-maturité.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à Lena-Sophie Demuth au :  
+49 69 1344 5423.**

**Notes :**

- Aux fins du cadre TIBER-EU, les entités recouvrent les systèmes de paiement, les dépositaires centraux de titres, les chambres de compensation avec contrepartie centrale, les référentiels centraux, les agences de notation de crédit, les bourses, les plates-formes de règlement-livraison de titres, les banques, les établissements de paiements, les sociétés d'assurance, les gestionnaires d'actifs ainsi que tout autre prestataire de services jugé critique pour le fonctionnement du secteur financier.
- La BCE promeut la sécurité et l'efficacité des systèmes de paiement, de compensation et de règlement dans la zone euro en vertu de sa mission de surveillance, régie par les réglementations, les normes, les orientations et les préconisations en matière de surveillance. Au niveau de l'Eurosystème, la BCE est l'autorité compétente pour les systèmes de paiement d'importance systémique dans la zone euro : TARGET 2, EURO 1 et STEP2-T et elle assure la responsabilité première de la surveillance de TARGET2-Titres ; la surveillance des autres systèmes de paiement incombe aux banques centrales nationales.